Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20261119-20260908-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gaëlle THEBAUD, M. Mathieu BOUBLI, M. Stéphane VAUZELLE, M. Dimitri LAGLAYSE
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gaëlle THEBAUD à M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY
Date de convocation : 9 novembre 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 18
Secrétaire de séance : M. Christophe DANO

Délibération n° 2026-09-08
Recrutement d'un policier municipal
Communes de Plumelin et Moustoir'Ac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les communes de Plumelin et Moustoir'Ac ont délibéré pour recruter un Policier municipal. Ces communes bénéficiant de la mutualisation d'agents mise à disposition par Centre Morbihan Communauté. Il convient que les communes membres de la Communauté de communes approuvent la mise à disposition de l'agent qui sera recruté pour la Police municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide,
- D'approuver le recrutement d'un policier municipal

Votants : 20	*Pour : 20*	*Contre : 0*	*Abstention : 0*

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY MORBIHAN